

# États financiers 2023

de la Fondation pour l'éducation  
à la coopération et à la  
mutualité



Fondation  
pour l'éducation  
à la **coopération**  
et à la **mutualité**



# États financiers

au 31 décembre 2023

2-4 Rapport de l'auditeur indépendant

## **États financiers**

5 Résultats et actif net

6 Flux de trésorerie

7 Situation financière

8-11 Notes complémentaires



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec)  
G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux administrateurs de  
Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Québec  
Le 4 avril 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Dons – ÉduCOOP	26 000	30 075
Dons et activité-bénéfice	150 000	41 532
Campagne de financement	55 000	70 900
Placements	8 038	135
	<u>239 038</u>	<u>142 642</u>
<b>Charges</b>		
Activités de sensibilisation		
Soutien aux projets		900
Projet ÉduCOOP	54 310	30 075
Commandites – autres		9 500
Honoraires et frais de coordination (note 3)	32 214	36 324
	<u>86 524</u>	<u>76 799</u>
Administration		
Honoraires et frais de coordination	8 018	13 670
Honoraires professionnels	7 021	5 820
Assurances	1 356	1 274
Frais bancaires	169	115
	<u>16 564</u>	<u>20 879</u>
	<u>103 088</u>	<u>97 678</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant autres produits et charges	<u>135 950</u>	<u>44 964</u>
Autres produits et charges		
Variation nette de la juste valeur des placements	32 295	(74 185)
Frais de transaction sur les placements	(7 164)	(8 317)
	<u>25 131</u>	<u>(82 502)</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>161 081</u>	<u>(37 538)</u>
Actif net au début	<u>1 079 869</u>	<u>1 117 407</u>
Actif net à la fin	<u>1 240 950</u>	<u>1 079 869</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	161 081	(37 538)
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	(32 295)	74 185
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés (note 4)	<u>55 966</u>	<u>(76 320)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	184 752	(39 673)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>3 842</u>	<u>8 480</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>188 594</b>	<b>(31 193)</b>
Encaisse au début	<u>74 700</u>	<u>105 893</u>
Encaisse à la fin	<u><u>263 294</u></u>	<u><u>74 700</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

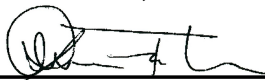
## Situation financière


au 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	263 294	74 700
Épargne à terme, 5,05 % (4,25 % au 31 décembre 2022), échéant en décembre 2024	34 303	34 303
Apports à recevoir et autres créances (note 5)	10 911	8 711
Frais payés d'avance	110	152
	<u>308 618</u>	<u>117 866</u>
Long terme		
Placements (note 6)	1 105 518	1 077 065
	<u>1 414 136</u>	<u>1 194 931</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	21 218	37 644
Somme à remettre à un organisme	100 000	
	<u>121 218</u>	<u>37 644</u>
Long terme		
Apports reportés (note 8)	51 968	77 418
	<u>173 186</u>	<u>115 062</u>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>	<u>1 240 950</u>	<u>1 079 869</u>
	<u>1 414 136</u>	<u>1 194 931</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

  
Alain Fortier, président

  
Yvan Rose, trésorier



# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour objectifs de fournir des services dans le domaine de l'éducation économique et coopérative ainsi que de promouvoir la formule coopérative. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, plus précisément de la façon suivante :

- Les produits d'intérêts, à l'exception des produits de fonds communs de placement, sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice;
- Les produits de fonds communs de placement, à l'exception de la variation de la juste valeur, sont constatés à la date de transaction.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

#### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur. Dans le cas des actifs et des passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les variations de la juste valeur relatives aux placements sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats, le cas échéant.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-valeur. La reprise d'une moins-valeur comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### 3 - APPORTS D'UN ORGANISME APPARENTÉ ET OPÉRATIONS AVEC CET ORGANISME

L'organisme est contrôlé par un organisme apparenté, puisque ce dernier désigne une majorité d'administrateurs et une majorité de délégués à l'assemblée générale annuelle. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé des locaux, de l'équipement et des services de coordination pour l'administration en contrepartie d'un versement total de 7 556 \$ (7 000 \$ en 2022) et pour les activités de sensibilisation en contrepartie d'un versement total de 32 214 \$ (45 989 \$ en 2022).

Les opérations moyennant contrepartie ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers en résultant.

### 4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Apports à recevoir et autres créances	(2 200)	7 699
Frais payés d'avance	42	
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(16 426)	(22 663)
Somme à remettre à un organisme	100 000	
Apports reportés	(25 450)	(61 356)
	<u>55 966</u>	<u>(76 320)</u>

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

### 5 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Apports à recevoir	3 000	4 452
Intérêts courus	104	88
Taxes à la consommation à recevoir	7 807	4 171
	<u>10 911</u>	<u>8 711</u>

### 6 - PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Fonds communs de placement (a)		1 077 065
Fonds communs de placement – marché monétaire	683 271	
	<u>683 271</u>	<u>1 077 065</u>
Placements évalués au coût après amortissement		
Obligations, taux effectif de 2,73 %, échéant jusqu'en février 2060	422 247	
	<u>1 105 518</u>	<u>1 077 065</u>

(a) Les fonds communs de placement sont composés à 4 % de marché monétaire et de trésorerie, à 54 % de revenu fixe, à 5 % d'actions canadiennes, à 13 % d'actions américaines, à 11 % d'actions internationales et à 13 % d'autres placements.

### 7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	13 673	8 213
Comptes à payer et autres contributions à un organisme apparenté	7 545	29 431
	<u>21 218</u>	<u>37 644</u>

### 8 - APPORTS REPORTÉS

Au 31 décembre 2023, l'organisme a des apports reportés totalisant 51 968 \$ et qui sont consacrés au programme ÉduCOOP.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	77 418	138 774
Montant constaté aux résultats	(26 000)	(61 356)
Montant encaissé au cours de l'exercice	550	
Solde à la fin	<u>51 968</u>	<u>77 418</u>

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

---

### **9 - RISQUES FINANCIERS**

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

#### **Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'organisme.

#### **Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

L'épargne à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

#### **Risque de prix autre**

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs, étant donné que des variations des prix courants auraient pour effet d'entraîner des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.